

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
9 novembre 2001
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Cinquante-sixième session
Point 62 de l'ordre du jour
Question de Chypre

Conseil de sécurité
Cinquante-sixième année

**Lettre datée du 5 novembre 2001, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Sous couvert d'une lettre datée du 5 octobre 2001 (A/56/451-S/2001/953), M. Umit Pamir, Représentant permanent de la Turquie, vous a adressé une lettre à laquelle était joint un nouvel avis du professeur Maurice Mendelson (QC). Selon cet avis et la lettre de M. Pamir, la demande d'adhésion à l'Union européenne présentée par Chypre serait illégale et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord serait tenu par le Traité de garantie de 1960 d'opposer son veto à cette demande.

Le Royaume-Uni s'inscrit en faux contre ces deux assertions. À son avis, il n'existe aucun obstacle juridique s'opposant à l'adhésion de Chypre à l'Union européenne. Cette adhésion ne constitue pas « une union avec un autre État » et n'est donc pas exclue par les dispositions du Traité de garantie de 1960. Le Royaume-Uni estime que les dispositions du Traité ne sont pas du tout équivoques. Cette absence d'obstacle juridique ressort clairement des mesures et déclarations adoptées par d'autres États membres de l'Union européenne, la Commission et le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies.

Le Royaume-Uni souscrit sans réserve aux efforts que vous déployez personnellement pour parvenir à un règlement de la question de Chypre. Comme le Conseil européen d'Helsinki l'a indiqué clairement, un règlement avant l'adhésion de Chypre faciliterait cette adhésion mais n'en est pas une condition préalable. Nous engageons toutes les parties à oeuvrer de manière constructive à la recherche d'un règlement et rappelons le communiqué de presse publié par le Président du Conseil de sécurité le 26 septembre 2001, qui a demandé à tous les intéressés d'appuyer les efforts entrepris à cet égard.



Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 62 de l'ordre du jour et du Conseil de sécurité.

(*Signé*) **Jeremy Greenstock**
